



La Douane en Bourgogne-Franche-Comté, conséquences des transferts de fiscalité à la DGFIP et projet « Douane de demain »



Rapport du SNAD CGT Bourgogne et Solidaires Douanes Franche-Comté
Avril 2021

Sommaire

<i>Préambule</i>	3
<i>I- Organisation, missions et résultats de la Douane</i>	4
<i>II - La Douane en Bourgogne-Franche-Comté : implantations et effectifs</i>	9
<i>III - Un service public de proximité en danger</i>	14
<i>Conclusion</i>	20
<i>Glossaire sélectif</i>	21
<i>Annexes</i>	22

Préambule

Administration régaliennne rattachée au Ministère des Finances et des Comptes Publics, l'Administration des Douanes se compose de deux branches (*les Opérations Commerciales et la Surveillance*). Elle a subi depuis une trentaine d'années d'incessantes réformes qui ont bouleversé le panel de ses missions, réduit considérablement ses effectifs et détricoté un grand nombre de ses implantations tant au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté que sur le territoire national.

Les réformes touchant l'administration des Douanes concernent différents niveaux :

- le niveau budgétaire (*Révision Générale des Politiques Publiques - RGPP - dès 2007, Loi Organique relative aux Lois de Finances – LOLF*),
- le niveau structurel et opérationnel (*Plan dit « Mongin » en 2007-2008, Plan Stratégique Douanier 2018 et Comité d'Action Publique 2022 pour la Fonction Publique, rapport Gardette 2021-2024 ou encore le projet « Douane de demain 2022-2024 »*),

Elles ont toujours eu pour seul mot d'ordre les suppressions d'emplois, sans logique autre que comptable, sans analyse pertinente de leurs conséquences sur le maillage économique et sur l'utilité que la Douane démontre au quotidien en termes de protection des citoyens-consommateurs, et de soutien à l'économie des territoires (*dont celui de la région Bourgogne-Franche-Comté*).

Le document que nous vous présentons vise à convaincre l'ensemble des interlocuteurs de la Douane (*élus des territoires, acteurs économique et médiatiques*) du fait que ces incessantes réformes ont et vont encore contribuer à affaiblir durablement les prérogatives douanières, et pourquoi il est nécessaire de maintenir de manière conséquente le maillage du service public douanier en Bourgogne-Franche-Comté.

Il se compose d'une première partie dans laquelle vous est présentée l'administration des Douanes (*son organisation, ses missions et ses résultats*). Dans une seconde partie, nous dressons un état des lieux des services douaniers en Bourgogne-Franche-Comté (*implantations et effectifs*).

Dans une troisième partie, nous démontrerons l'intérêt à maintenir en Bourgogne-Franche-Comté un maillage douanier important en présentant les conséquences néfastes passées, actuelles (*cf. le rapport Gardette entérinant la perte de la mission fiscale au profit de la DGFIP*) ou à venir (*projet « Douane de Demain »*). Ces vagues de réformes vont avoir des conséquences sur les structures (bureaux mais aussi brigades) et le devenir de la branche des Opérations Commerciales.

* * * * *

I- Organisation, missions et résultats de la Douane

A- Une organisation atypique à deux branches

Avec la création de l'espace Schengen (1985) et surtout du Marché Intérieur (1993), le métier de douanier a fortement évolué.

Autrefois perçus comme de simples factionnaires aux postes frontières, les douaniers sont aujourd'hui des **techniciens de très haut niveau aux compétences multiples**. Ils doivent être capables de mettre en échec les trafiquants et évadés fiscaux de toutes sortes. En outre, la Douane est, depuis les attentats de novembre 2015, partie prenante du dispositif de lutte contre le terrorisme.

L'Administration des Douanes, du fait de ses prérogatives fiscales, est considérée comme la « *police des marchandises* ». Forte d'un effectif de 16 897 agents, elle est composée de deux grandes branches : celle dite de la Surveillance (*SURV*) et celle des Administration Générale-Opérations Commerciales (*AG-OPCO*).

La Douane dispose d'un panel varié de services organisés sur le territoire national en 12 Directions Interrégionales, dont la Direction Interrégionale de Bourgogne Franche-Comté Centre-Val de Loire qui pilote notre Région.

1/ La branche Surveillance (48,2 % des effectifs)

Elle est la plus connue, et la plus visible, puisque composée de personnels en uniforme et armés. Elle comprend outre des piétons, des agents motocyclistes, des maîtres-chiens, des pilotes d'avions et d'hélicoptères ainsi que des marins. Des services d'enquête nationaux accueillent aussi des agents de la Surveillance (*DNRED*). Ces personnels sont répartis sur l'ensemble du territoire (*DOM-COM inclus*), en frontière comme à l'intérieur du territoire.

La branche surveillance est composée de deux types de brigades :

- Les **brigades de surveillance extérieure** (*BSE*) présentes aux frontières extérieures de l'Union européenne (*ports, gares, aéroports ouverts au trafic international, dans l'Hexagone et les DOM-COM*) qui assurent le contrôle des voyageurs et des marchandises au moment du franchissement de la frontière.
- Les **brigades de surveillance intérieure** (*BSI*) qui assurent la surveillance intérieure du territoire français avec des contrôles routiers et autoroutiers.

Par des missions axées sur le contrôle des marchandises à la circulation ainsi que le contrôle des personnes, les Brigades de Surveillance **luttent contre la fraude, les contrefaçons et les trafics** (stupéfiants, tabacs, armes, espèces animales ou végétales protégées, marchandises prohibées, alcools, etc.). Leurs cibles sont avant tout douanières et fiscales.

2/ La branche Opérations Commerciales-Administration Générale (51,8 % des effectifs)

Elle est essentiellement présente dans les bureaux de douanes répartis sur tout le territoire (en frontière comme à l'intérieur). Elle est chargée des opérations d'importations et d'exportations des marchan-

dises avec les pays hors Union Européenne (UE), veille à la perception des droits et taxes pour le compte de l'UE (droits de douane), des régions et de l'État (TVA, taxes para-fiscales...).

Les agents travaillent dans **6 principaux pôles d'activité** à savoir le **dédouanement**, les **services tabacs**, la **viticulture**, les **contributions indirectes ainsi que les Recettes Interrégionales** en charge de la mission comptable (recouvrement, gestion des cautions bancaires...).

Outre la mission d'accueil du public (*usagers et entreprises*), ces services exercent :

- une mission de contrôle (*documentaire et physique*) des activités liées à leurs pôles d'activités respectifs. Les services veillent notamment au respect des réglementations douanières, à travers, à titre d'exemple le contrôle des normes, celui des prohibitions sur les marchandises.
- une mission de perception des droits et taxes (*vérification de l'assiette des droits et taxes à l'importation*). Les services de viticulture et des contributions indirectes s'occupent de la perception des taxes (*sur les tabacs et alcools, métaux précieux, produits pétroliers, taxes spéciales sur certains véhicules routiers, taxes générale sur les activités polluantes, etc.*). Les Recettes Interrégionales veillent au recouvrement des droits et taxes et au paiement des amendes douanières dues par les usagers et les entreprises suite à ces contrôles.

La branche **Administration Générale**, rattachée aux Directions Régionales et Interrégionales est très variée dans ses pôles d'activités, qui peuvent aller des fonctions dites « supports » (*services RH, paye, immobilier ou encore informatique*) aux Pôles d'Action Économiques qui conseillent les entreprises, en passant par des services de ciblage, d'audits et d'enquêtes.

B- Un triptyque de missions

Les services douaniers priorisent leurs activités autour de trois missions :

- une mission de protection des populations et des entreprises, à travers le contrôle à la circulation des marchandises et des personnes,
- une mission fiscale de contrôle de l'assiette et de perception des droits et taxes,
- une mission économique d'accompagnement et de soutien aux entreprises et à l'activité de nos territoires.

1/ La mission de protection

Elle est fondée sur le contrôle et la régulation des flux de marchandises et de personnes, à l'importation et à l'exportation. Les services des deux branches (*bureaux de douane et brigades de Surveillance*) contrôlent, à l'intérieur du territoire comme en frontière, les marchandises en veillant au respect des normes, aux éventuelles contrefaçons. L'objectif est de protéger les citoyens ainsi que les entreprises contre l'importation des marchandises illicites ou non respectueuses des normes en vigueur. À cela s'ajoute la protection des opérateurs contre la concurrence déloyale et le non-respect des appellations d'origine.

Les services douaniers contrôlent de très nombreux types de produits à risques tels que les jouets, les pièces automobiles, les vêtements ou meubles qui intègrent souvent des produits chimiques, la présence de produits cancérigènes dans les cosmétiques, les produits soumis à des normes électriques ou les déchets nucléaires et industriels...

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a d'ailleurs confirmé l'utilité des services douaniers puisque les contrôles de matériel sanitaire (*masques, gants, matériel médical...*) ont permis d'empêcher l'importation de masques qui ne respectaient pas les normes de protection sanitaire. Parallèlement, au regard de l'urgence de la situation, les procédures d'importation de matériel sanitaire, lorsque ces mêmes marchandises étaient respectueuses des réglementations et des normes en vigueur ont été facilitées. Au niveau national, plus de 11,74 millions de masques ont ainsi été contrôlés (*272 000 ont été retirés pour non respect des réglementations sur les normes*).

La mission de protection passe aussi par le démantèlement des trafics de marchandises illicites (*contrefaçons, armes, stupéfiants, produits précurseurs aux stupéfiants, contrebande de tabacs*) et la lutte contre l'évasion fiscale (*vérification des flux illégaux de capitaux*), estimée aujourd'hui à plus de 60 milliards d'euros et qui obèrent les finances de l'État.

Enfin, la Douane est associée au dispositif de lutte contre le terrorisme, à travers le contrôle des personnes et des marchandises, et le recueil et le partage d'informations avec les services d'autres administrations telles que la gendarmerie, la police, la DGSI... À noter également que les brigades des douanes sont dorénavant dotées d'armes longues (*HK*) plus aptes à riposter contre le type d'armement déployé par les terroristes.

2/ La mission fiscale

4 types de taxes sont perçues par la Douane :

- les droits de douane qui participent au budget de l'Union Européenne,
- la TVA reversée à l'État,
- les Contributions Indirectes (alcools, tabacs),
- les taxes issues de la fiscalité pétrolière et environnementale. Ces taxes concernent des domaines variés tels que le charbon (*Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon - TICC*), le gaz naturel (*Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel - TICGN*), l'électricité (*Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité - TICFE*) ou les produits énergétiques pétroliers (*Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques – TICPE*).

Cette mission consiste, pour les pôles dédouanement des bureaux de Douane, à contrôler l'assiette des droits et taxes que les redevables doivent acquitter. Leur recouvrement est ensuite assuré par les Recettes Interrégionales des Douanes.

La perception de la TVA par la Douane contribue au budget de l'État puisque cette taxe représente aujourd'hui 13 % des recettes étatiques. Pour l'année 2020, pas moins de 76,28 milliards d'euros ont ainsi été recouverts par la Douane, dont 7,556 milliards d'euros au titre des droits et taxes au dédouanement, 47,009 milliards au titre de la fiscalité énergétique et environnementale et 19,340 milliards au titre des Contributions Indirectes (*taxations sur alcools, tabacs...*).

Le recouvrement de la TICPE représente 28,4 milliards d'euros de recettes perçues en 2020 pour l'État. C'est l'archétype du travail spécifique effectué par la Douane : pour un coût de recouvrement de 39 centimes d'euros pour 100 euros recouverts, les douaniers assurent une traçabilité et un contrôle physique et documentaire des stocks de produits soumis au paiement de la TICPE. La fonction de contrôle de la Douane se double d'une aide réglementaire, reconnue et appréciée des opérateurs. Actuellement, seule la Douane a le savoir-faire nécessaire.

À travers leur mission fiscale, les services douaniers ont toujours prouvé leur efficacité, en fiabilisant les recettes budgétaires de l'État tout en assurant un service de proximité aux entreprises. Le transfert programmé des missions fiscales de la Douane vers la DGFIP, dont nous parlerons en troisième partie, menace cet équilibre et prévoit, à court terme le transfert de la mission de recouvrement (*cf. Rapport Gardette*), et sur le long terme, à échéance 2024 (*selon le Rapport de la Cour des Comptes de septembre 2020*) le transfert du contrôle de l'assiette aux services de la DGFIP.

De plus, les transferts de fiscalité vers la DGFIP s'accompagnent d'une politique d'auto-contrôle (*les agents des Finances Publiques se fieront aux déclarations transmises par les entreprises*) qui sera fatalement préjudiciable en termes de recettes perçues : 200 millions d'euros de droits éludés par les opérateurs ont ainsi été recouverts, suite à des contrôles effectués par les services douaniers, ce sont 200 millions dont la collectivité va être sciemment privée dorénavant.

La TICPE ne participe pas seulement à l'élaboration du budget de l'État puisqu'une partie de son recouvrement participe au budget de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans notre région, et au financement du RSA au niveau du département.

3/ La mission économique

C'est une activité essentielle des services douaniers de la région. Fondée sur la proximité et la connaissance des opérateurs locaux, cette mission s'appuie à la fois sur les agents des Opérations Commerciales effectuant des contrôles (*bureaux, services tabacs et viticulture*) comme sur les agents des Pôles d'Action Économique (*PAE des Directions Régionales*) et des services de Gestion des Procédures (*PGP situés dans les bureaux*). Ces derniers conseillent et accompagnent au quotidien les entreprises, en fiabilisant et adaptant à leurs besoins les procédures douanières.

Grâce à leur connaissance approfondie des réglementations et des opérateurs locaux, les services douaniers participent au quotidien à la dynamisation de l'économie de la région Bourgogne-Franche-Comté, en proposant aux opérateurs des conseils, et en les aidant pour leurs flux import-export. Cette aide à destination des PME est importante car celles-ci n'ont que très rarement de service dédié au dédouanement en interne. Cette aide est donc vitale, surtout dans une région comme la nôtre, dont le tissu des PME est très important.

L'épisode récent du Brexit a mis en valeur cette mission d'accompagnement économique de la Douane. Compte-tenu de l'importance du trafic Trans-Manche pour la région, et des enjeux liés aux nouvelles formalités douanières à accomplir du fait de la création d'une nouvelle frontière tierce en Europe (une première depuis 1993), la Douane a renforcé son activité de conseil. Depuis plus d'un an, les services de l'interrégion ont abondamment communiqué et soutenu les opérateurs, organisé des webinaires, des réunions individuelles et des conférences, ou encore distribué de la documentation (*campagne « Dédouaner c'est pas sorcier » par exemple*). La pandémie n'a en rien arrêté ce travail.

Pour pouvoir exercer ses missions essentielles pour la protection des populations et l'équilibre économique dans la Région, la Douane s'appuie en Bourgogne-Franche Comté sur un réseau de services, dont nous allons en seconde partie vous décrire l'organisation et l'évolution.

Les réalités sont bien différentes selon que l'on se trouve en Bourgogne ou en Franche-Comté, proche de la frontière suisse.

* * * * *

II - La Douane en Bourgogne-Franche-Comté : implantations et effectifs

Les services douaniers de Bourgogne-Franche-Comté dépendent tous de la même entité, à savoir la Direction Interrégionale des Douanes de Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val-de-Loire, dont le siège est à Dijon.

Cette Direction Interrégionale (DI) regroupe 3 Directions Régionales (DR) :

- la DR d'Orléans pour le Centre-Val-de-Loire,
- la DR de Dijon pour la Bourgogne,
- la DR de Besançon pour la Franche-Comté.

La DI de Dijon, si elle est très étendue géographiquement, est l'une des plus petites de France en termes d'effectifs, puisqu'elle ne comprend que 612 agents :

- 347 agents AG/ OPCO
- 265 agents de la Surveillance

Vous allez découvrir comment le territoire structure la présence douanière dans la région, selon que l'on soit dans une région viticole à l'intérieur du territoire (*Bourgogne*) ou proche de la frontière suisse (*Franche-Comté*). C'est pour cela qu'il est indispensable que ce maillage, adapté au tissu économique et aux flux, demeure en l'état, voire soit renforcé.

La région Centre-Val-de-Loire ne sera pas reprise dans les développements ci-dessous.

Deux territoires aux positionnements et aux maillages bien différents

La DR de Dijon couvre les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Nièvre. À l'instar du Centre-Val-de-Loire, elle dispose d'effectifs plus réduits que la Franche-Comté du fait de son positionnement à l'intérieur du territoire.

Ses services douaniers se composent actuellement de 96 agents AG/OPCO et de 46 agents SURV inégalement répartis sur le territoire bourguignon. Suite aux réformes successives menées depuis 2007-2008, les effectifs ont fondu et le nombre de services s'est considérablement réduit. Cela met clairement en danger la pérennité des services douaniers bourguignons.

1/ La branche Surveillance

La douane bourguignonne ne s'appuie plus que sur 2 BSI (*brigades d'Auxerre et Dijon*). En effet, la Direction Interrégionale a entériné la fermeture de la brigade de Chalon-sur-Saône en 2017. Sa fermeture devrait intervenir sous peu (*alors que les 5 agents qui composent cette brigade très bien située géographiquement, axe nord sud entre Dijon et Lyon et axe routier Ouest-Est RCEA, continuent d'obtenir des résultats remarquables*).

La Brigade de Chalon existe encore aujourd'hui grâce à un recours déposé en 2017 par la CGT devant le tribunal administratif de Montreuil, qui a invalidé et retardé sa fermeture, de même qu'un rapport de l'Inspection du Travail transmis fin 2019 aux représentants du CHSCT. Sa disparition programmée va créer un véritable désert douanier en Saône-et-Loire.

Concernant la brigade d'Auxerre, la création récemment annoncée de la brigade d'Orléans (*supprimée par la Direction en 2006*) et l'augmentation des effectifs de la brigade de Melun font craindre un avenir sombre, car ces deux brigades seront amenées à exercer des contrôles sur les mêmes axes routiers que la BSI d'Auxerre. Interpellée sur cette question par nos organisations syndicales, la Directrice Interrégionale s'est voulue rassurante, et nous espérons que la BSI d'Auxerre sera maintenue, sur le long terme, dans ses effectifs et ses missions.

2/ La branche AG/OPCO

Les services douaniers bourguignons ont, au gré des réformes depuis 2007, dû continuellement se réorganiser. Leurs effectifs ont fondu et le nombre de services supprimés s'est accru en raison d'une logique purement comptable, au détriment des intérêts économiques des entreprises et de l'équilibre économique de notre territoire.

Il ne reste dans le 71 que les services viticulture de Chalon et de Mâcon, dont nous verrons en troisième partie que l'existence est menacée par les réformes à venir (*cf. rapport de la Cour des Comptes de septembre 2020*).

Le bureau de douane de Chalon-sur-Saône a définitivement fermé ses portes en novembre 2019 (*suite à la régionalisation des services tabacs en 2016 et du dédouanement en 2019 sur Dijon*).

Le département de l'Yonne est confronté aujourd'hui à la même situation que la Saône-et-Loire. La brigade d'Auxerre risque de demeurer la seule entité douanière de ce département suite à la menace de fermeture qui, comme pour Auxerre et Mâcon plane au-dessus du service viticulture d'Auxerre (*cf. rapport de la Cour des Comptes*). Le bureau de douane d'Auxerre a fermé en novembre 2019, suite à la régionalisation du dédouanement ; son activité a été transférée au bureau de douane de Dijon.

Outre la Saône-et-Loire et l'Yonne, la Nièvre ne dispose plus que d'une antenne douane à Nevers (*réduite par la Direction à 2 agents*), qui ne doit sa survie qu'à l'intervention des acteurs politiques locaux alertés par la CGT, mais dont la Direction souhaite entériner la fermeture dès 2021.

3/ Une concentration précaire sur Dijon

En Bourgogne, suite à la régionalisation du dédouanement et de l'activité gestion/contrôle du tabac, un seul bureau demeure, celui de Dijon (*composé de 26 agents*). Il concentre désormais à lui seul les services « dédouanement » et « tabacs » de toute la région bourguignonne.

Nous verrons en troisième partie que ces transferts de responsabilités ont eu des conséquences néfastes pour les entreprises de la région et que la pérennité de ce bureau apparaît menacée par les réformes actuelles et les projets à venir de la Direction Générale. Si cela devait survenir, quel serait le sort des PME locales en lien avec cette structure ?

Les services de la viticulture, activité majeure de la région, restent pour le moment équitablement répartis (*Auxerre, Dijon, Beaune, Chalon, Mâcon*). Mais ils apparaissent clairement menacés par les projets à venir de transfert de leurs missions vers le Ministère de l'Agriculture (*cf. le rapport de la Cour des Comptes évoqué en troisième partie*).

Le service de recouvrement (droits et taxes, amendes, gestion des garanties) est assuré par la Recette Interrégionale des Douanes de Dijon (*service composé de 26 agents*). Ce service est né de la fusion des Recettes Régionales d'Orléans et de Besançon, et du transfert de leurs activités vers Dijon. Ce service est voué à la fermeture suite à la Loi de Finances 2021 qui a décidé de la création d'une agence unique de recouvrement et fixé un échéancier. Cette même Loi de Finances a entériné le calendrier de transfert des missions fiscales de la Douane vers la DGFIP.

Les services AG (*au niveau de la DI : services RH, immobilier... et au niveau de la DR : Pôles d'Actions Économique, service régional d'enquêtes et d'audit, services de ciblage*) sont concentrés sur Dijon, mais voient de nouvelles rumeurs de fusion émerger. On peut s'interroger aussi sur l'avenir de la Direction Régionale elle-même, en tant qu'entité autonome, puisque ses effectifs semblent aujourd'hui clairement insuffisants pour une DR. Ira-t-on vers une fusion-absorption des DR de Dijon et de Besançon ?

L'hyper-concentration des services OPCO sur Dijon a entraîné l'apparition de véritables « déserts douaniers » en Bourgogne. C'est un premier problème, car de nombreuses PME en pâtissent déjà, même si la Direction présente la dématérialisation des procédures comme l'alpha et l'oméga de la Douane du futur. D'après nous, la spécificité des terroirs bourguignons et la connaissance acquise par les agents en charge de leur gestion enlèvent aujourd'hui toute pertinence à une énième restructuration (*au Ministère de l'Agriculture par exemple pour la viticulture*).

Nous verrons néanmoins, en troisième partie, que la Direction Générale s'oriente malheureusement vers cette politique, scellant le sort de la plupart des Services Douaniers de la branche OPCO en Bourgogne. Cette politique ne sera pas sans conséquence pour la protection des populations, la lutte contre la concurrence déloyale au profit de nos entreprises locales et l'équilibre du réseau économique sur le territoire bourguignon.

La Direction de Besançon regroupe les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et Territoire de Belfort. En raison de sa proximité avec la frontière suisse, ses effectifs sont plus étoffés avec 248 agents, dont 92 agents en AG/OPCO et 156 agents SURV. Les réorganisations successives depuis les années 90-2000 (*près de 50 % d'effectifs en 10 ans*) ont provoqué une forte diminution du maillage.

1/ La branche Surveillance

La Douane franc-comtoise s'appuie sur un réseau de 7 brigades (*3 BSI : Besançon, Montbéliard et Lons-le-Saunier situées sur les A36 et A39 et 4 BSE : Les Rousses, Delle, Pontarlier et Morteau*). Ce nombre de brigades peut paraître conséquent, mais il cache néanmoins une réalité très similaire sur certains points à la situation des services douaniers bourguignons.

Sous prétexte de meilleure efficacité, l'administration a commencé entre 1995 et 2008 à fusionner et supprimer les petites brigades qui assuraient les contrôles le long de la frontière franco-suisse. Un des prétextes utilisés fut que la mission Schengen, que ces brigades avaient dû assurer, sans effectifs supplémentaires, était transférée aux Suisses et que l'on pouvait donc supprimer des effectifs...

Les services de la Surveillance franc-comtois ont vu leur nombre et leur taille se réduire (*fusion entre Pontarlier et La Ferrière, fermeture de la brigade de Maîches notamment*) ce qui, fatalement a diminué leurs capacités opérationnelles de contrôle. Il faut bien garder à l'esprit que fusionner deux unités de 15 et 20 agents n'aboutit jamais à la création d'une unité de 35 agents mais plutôt de 25 !!

Malgré des renforts arrivés depuis 2015 et qui étaient plus que nécessaires, cela reste insuffisant pour assurer un contrôle efficient du territoire. Sans les attentats, de nouvelles suppressions dans les unités étaient programmées. Et sur les 1 000 emplois soi-disant créés, 500 se sont avérés n'être que des non-suppressions.

Un des quatre départements de la région n'a plus aucune présence douanière en Surveillance : la Haute-Saône. Et pourtant, lorsque des effectifs douaniers ou autres sont mobilisés pour y effectuer des opérations de contrôle, ils y réalisent des contentieux (*marchandises prohibées comme des stupéfiants par exemple ou du tabac*).

2/ La branche AG/OPCO

La présence de la frontière suisse, la possibilité (*ou l'obligation selon les cas*) de dédouaner au premier point d'entrée sur le territoire, et une spécialisation fiscale ou viticole, ont fait qu'en Franche-comté, la Douane s'est jusqu'à présent appuyée sur un réseau de 6 bureaux : 3 dans le Doubs (*Besançon, Pontarlier, et Morteau*), 1 dans le Jura (*Lons-le-Saunier qui cumule dédouanement et viticulture*), 1 dans le Territoire de Belfort (*Delle*) et 1 en Haute-Saône (*Vesoul spécialisé en fiscalité*). Il est à noter qu'en 1990 on comptait encore en Franche-Comté 20 bureaux contre 10 en 2000...

Certes les 3 bureaux situés à la frontière franco-suisse demeurent pour l'instant, mais les flux transfrontaliers (particuliers ou entreprises) nécessiteraient des personnels en plus grand nombre afin de pouvoir contrôler, renseigner et orienter. Maintenir une structure qui serait une coquille vide ou peu dotée en effectifs n'est pas une solution satisfaisante. Comme ailleurs, le maillage doit s'accompagner d'effectifs en nombre suffisant pour que les services puissent jouer leur rôle et surtout ne pas devoir abandonner leur mission de contrôle.

Le retrait à la Douane de sa mission fiscale a fait une première victime en Haute-Saône : le bureau de Vesoul (*qui n'a plus que 2 agents comme le bureau de Nevers*) va être fermé fin 2021 ou début 2022. Ce département devient donc un désert douanier.

D'autres services risquent de se voir fusionnés/supprimés en raison des projets ou réformes à venir (*abandon de la mission fiscale et projet « Douane de demain »*). Comme en Bourgogne, les services AG (*services de la Direction comme le Pôle d'Actions Économique, les services régionaux d'enquêtes et d'audit, les services de ciblage des contrôles*) restent concentrés sur Besançon, mais leur futur s'inscrit en pointillés.

Comme en Bourgogne la crise sanitaire, entre autres, a pourtant révélé que la présence d'un maillage douanier conséquent, à proximité d'une frontière tierce, est plus que nécessaire.

De part sa position géographique et son tissu économique, la région Bourgogne-Franche-Comté mérite un réseau de services douaniers dense et bien doté. Or depuis des années, suivant une pure logique budgétaire, la Direction Générale ne cesse de supprimer des emplois, remettant en cause la pérennité de nombreuses structures. Pour notre Interrégion, les suppressions ont représenté 14 emplois en 2020

et encore 8 cette année. Si cela semble peu, elles contribuent à fragiliser des services déjà en sous-effectifs.

Et cela ne semble pas près de s'arrêter puisque les services douaniers de la région sont menacés par les politiques actuellement mises en place (*abandon de la mission fiscale suite au Rapport Gardette*) et à venir (« *Douane de Demain* »).

* * * * *

III - Un service public de proximité en danger

Depuis une vingtaine d'années, la Douane en Bourgogne-Franche-Comté a payé un lourd tribut aux réformes en termes d'effectifs et de structures, quelle que soit la branche d'appartenance. Or ce processus perdure et c'est l'avenir même de la branche OPCO qui est clairement remis en question.

1/ La Douane, administration de la réforme permanente

Celle de la Réforme Générale des Politiques Publiques, la Loi Organique de la Loi de Finances ou encore les incessantes « modernisations » de la Douane (Plan Mongin 2007-2008, Plan Stratégique Douanier en 2018, Modernisation de l'Action Publique, Comité d'Action Publique 2022,) se sont succédées à un rythme effréné au cours des dernières années. Aucune concertation ni dialogue social dignes de ce nom ne précèdent jamais ces réorganisations, et aucun bilan des réformes n'a jamais été dressé.

Seules les logiques comptable et de concentration des services ont prévalu. Cela s'est traduit par un amoindrissement constant du réseau et des effectifs sans tenir compte des conséquences induites pour le tissu économique et la sécurité des populations.

En 2019, la Direction Générale a transféré la gestion des Boissons Non Alcooliques (BNA) à la DG-FIP. Le transfert de cette mission à la DGFIP, qui n'a pas le savoir-faire douanier pour contrôler l'acquittement de cette perception **a conduit à une perte d'environ 15 à 25 % des sommes à recouvrer** (*en effet, la DGFIP ne procède pas au contrôle physique des stocks, seul moyen de vérifier la réalité des informations déclarées, à la différence de la Douane*).

Voici un exemple parfait de ce que nous dénonçons plus haut quant à la perte de recettes induite par la politique d'auto-contrôle accompagnant les transferts fiscaux à la DGFIP. Bien évidemment, le transfert des BNA aux Finances Publiques a constitué un argument de suppression des effectifs dans les services douaniers autrefois dédiés à cette mission. Les opérateurs ont été contraints de s'adapter en catastrophe, alors que le système jusque-là en vigueur fonctionnait de manière satisfaisante pour tous.

Le bilan national des réformes en Douane est dramatique : sur les 20 dernières années, près de 6 000 emplois ont été supprimés ce qui faisait dire dès 2013 à la Ministre de la Fonction Publique, M. Lebranchu, que « *s'agissant des services douaniers, nous étions arrivés à l'os* ».

Les résultats annuels de la Douane font l'objet d'une grand-messe chaque année par le Ministre, mais ces résultats, même s'ils démontrent le très grand professionnalisme de nos collègues, montrent en creux que les trafics explosent de manière exponentielle dans tous les domaines.

Plus de 99 % des marchandises qui entrent en France ne sont pas contrôlées. Moins d'un container sur 1000 fait l'objet d'un contrôle à l'importation. Le fret express lié au e-commerce représente pour la France seule plusieurs centaines de millions de colis annuellement.

On pourra bien utiliser toutes les « data » que l'on veut, y associer les moyens de ciblage les plus performants, **il faudra toujours des bras en bout de chaîne pour ouvrir les colis ou fouiller les chargements.**

Or c'est là que le bât blesse. En 2021 la Douane, outre les pertes liées aux transferts des missions fiscales et comptables (*entre 700 et 1000 agents*), devra rendre 278 emplois au titre des « économies budgétaires ». Les missions de contrôle, de protection des citoyens et de conseil aux entreprises, quoi qu'en disent les hauts fonctionnaires, nécessitent des agents et de la proximité qui seules permettent une connaissance fine des réalités du terrain.

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté les effets ont été tout aussi brutaux.

La concentration du dédouanement en Bourgogne a entraîné le transfert des flux sur un unique bureau (*Dijon*) contraignant les opérateurs à s'adapter sans que leur avis ne soit pris en compte ; les bureaux étant fermés. Et une très grande partie de ces opérateurs sont des PME, pas des multinationales.

Dans l'Yonne par exemple, les sociétés de commissionnaires en douane d'Auxerre ont toutes mis la clé sous la porte, tandis qu'en Saône-et-Loire, certaines sociétés comme Alaine Overseas se sont plaintes d'avoir perdu des flux commerciaux en raison de la fermeture du bureau de douane local.

La fermeture du bureau de Vesoul va laisser la Haute-Saône sans aucune structure douanière ; les opérateurs étant désormais contraints d'aller se renseigner sur Besançon. Et la Bourgogne compte elle aussi ses **déserts douaniers** (*Nièvre et Saône-et-Loire*).

L'absence de bureau de douane dans une ville n'est pas sans conséquence sur l'équilibre économique local et sur les PME. Au sein des bassins économiques de la région, bureaux de douane et sociétés travaillent en partenariat.

La gestion des flux pétroliers de l'interrégion a été relocalisée à Tours, dont les agents doivent depuis se déplacer dans les 3 régions pour assurer les contrôles physiques des flux et veiller au bon acquittement des taxes dues.

La fonction comptable a été centralisée à Dijon en supprimant les 3 Recettes Régionales qui existaient depuis 2007 (*veuillez noter qu'auparavant les bureaux de douane comportaient un service de comptabilité en leur sein et assuraient cette fonction ; à proximité des opérateurs*). Comme prévu par la CGT et SOLIDAIRES Douanes, le paramétrage de ce service s'est avéré erroné et les collègues et le service public en subissent aujourd'hui les conséquences.

En 2024 ce service sera supprimé et la mission reprise par la DGFIP. Encore un nouvel interlocuteur pour des opérateurs qui en ont déjà 3-4 voire 5 actuellement (bureau pour les contrôles, Direction pour les audits voire la réglementation, le Service Régional d'Enquête pour les contrôles remontant sur 3 ans). En 2007, il y avait en moyenne 2 intervenants (bureaux et services régionaux d'enquêtes).

Les services tabacs ont été régionalisés ; la Direction estimant que la dématérialisation permet de gérer les opérateurs à distance. Les contrôles de stocks, les visites d'audit de sécurité des locaux (*dont les travaux sont financés par la Direction pour un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros annuels*) sont toujours une obligation et les déplacements peuvent s'avérer longs pour atteindre certains opérateurs.

Des brigades ont été ou sont fermées (*Belfort, La Ferrière sous Jougue ou Chalon par exemple*) pour soi-disant créer de plus grosses unités aptes à mieux contrôler leur secteur géographique. Cela a sur-

tout permis des suppressions d'emplois; les fusions ne se faisant jamais à effectif constant. Faire davantage avec moins signifie faire moins et moins bien au final.

Or, les menaces continuent de s'accumuler à l'horizon.

2/ L'abandon de la mission fiscale : le prochain dépeçage de la Douane

Le Rapport Gardette, décliné dans les Lois de Finances 2020 et 2021, est à la base du projet d'unification du recouvrement et donc du transfert de l'ensemble des missions fiscales douanières vers la DGFiP. Pour la Douane, cela signifie entre 2021 et 2024 le transfert de 12 taxes sur les 14 qu'elle perçoit actuellement vers la DGFiP et les Affaires Maritimes. Sont concernées :

- les Contributions Indirectes (*alcools, tabacs...*),
- la TVA à l'importation pour les assujettis,
- la Taxe Sur les Véhicules Routiers (*TSVR*),
- le Droit annuel de Francisation et de Navigation (*DAFN*),
- les taxes liées à la fiscalité énergétique et environnementale comme la Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon (*TICC*), sur le Gaz Naturel (*TICGN*), sur l'Électricité (*TICFE*) et surtout la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (*TICPE*).

La Douane ne restera compétente que pour la perception des droits de douane et la TVA à l'importation sur les non assujettis. Autant dire des miettes lorsque l'on sait que la seule TICPE, qui représente la 4^e source de recettes pour l'État en 2020 (*après la TVA, l'Impôt sur le Revenu et l'Impôt sur les sociétés*) a rapporté 12,5 milliards d'euros en 2020, dont près de 313 millions d'euros redressés suite à des contrôles douaniers.

Petite précision concernant la TICPE et le rapport Gardette

Lorsqu'O. Dussopt, devant la fronde des syndicats douaniers dont la CGT et SOLIDAIRES Douanes, a prétendu que le rapport Gardette prévoyait le transfert de cette taxe à la DGFiP, il a menti à la représentation nationale. Ce rapport n'a jamais évoqué le moindre transfert, l'auteur de celui-ci constatant que le recouvrement et le contrôle étaient parfaitement assurés par la Douane.

Le transfert de la seule perception de la TVA à la DGFiP (le contrôle de l'assiette restant à la DGDDI) est un leurre entretenu par Bercy, car il apparaît peu crédible de séparer ces 2 éléments intimement liés entre 2 administrations.

La CGT et SOLIDAIRES Douanes s'en inquiètent fortement, car le contrôle de l'assiette de la TVA est liée aux contrôles documentaires et physiques des marchandises et des déclarations de douane qui les accompagnent. Les contrôles de la DGFiP étant uniquement des contrôles documentaires a posteriori et non au moment de l'importation de la marchandise. **La Douane peut constater immédiatement les différences ou erreurs, car elle a la main sur la marchandise.** Dans le futur système, cela ne sera plus le cas, avec tout ce que cela impliquera.

Transférer cette nouvelle mission à la DGFIP, qui va perdre plus de 3400 agents en 2021 et 2022, et faire croire que tout fonctionnera comme avant est une utopie vendue par le Ministère, avec à la clé des pertes en recettes pour l'État et les régions.

Nos inquiétudes sont aussi alimentées par le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2020 qui va dans le même sens.

Calendrier des transferts de recouvrement

- 01/01/2021 : Taxe Spéciale sur certains Véhicules Routiers (TSVR)
- 01/01/2022 : Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'Importation (TVAI)
- 01/01/2022 : Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN)
- 01/01/2023 : Taxes intérieures de Consommation sur le Charbon (TICC), le Gaz Naturel (TICGN) et Taxe Finale de Consommation d'électricité (TICFE)
- 01/01/2023 : Amendes douanières

3/ Les conséquences de ces « modernisations » et transferts de missions

Au niveau national

L'exemple de la TICPE est l'exemple-type du danger qui plane sur le futur de la branche OPCO. Cette taxe porte sur les produits pétroliers destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage.

Les contrôles douaniers tant documentaires que physiques (*contrôles des stocks*) apparaissent difficilement transférables aux Finances Publiques. En effet, les services douaniers dédiés assurent un service de proximité réglementaire aux entreprises tout en fiabilisant la perception de cette taxe pour le compte de l'État.

L'auto-contrôle des entreprises prônée par Bercy, comme le manque de savoir-faire et d'effectifs des services de la DGFIP, déjà impactée par des projets de fermetures et de restructuration dans son propre réseau entre 2021 et 2024, risquent fortement d'entraîner une perte non négligeable de recettes pour l'État (*et donc pour la région Bourgogne-Franche-Comté pour la Formation Professionnelle par exemple*). La DGFIP a d'ailleurs rejeté le fait de faire des contrôles physiques en lieu et place de la Douane.

Au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté

- ◆ en termes de pérennité des structures douanières.

Les « économies budgétaires » et les premiers transferts de taxes entraînent déjà des pertes annuelles d'emplois de 1 à 3 agents pour les bureaux de Dijon et Besançon sur les pôles dédouanement. Les bureaux frontaliers de Franche-Comté restent limités en nombre d'agents (*6-8 agents par structures*) ce qui ne permet pas d'accomplir de manière correcte toutes les missions.

Si la gestion/perception de la TVA sont transférées en totalité à la DGFIP de nouvelles coupes sombres seront décidées, ce qui posera clairement la question de la pérennité de toutes ces structures.

- ◆ en termes d'équilibre économique des territoires

Les PME, les sociétés de déclarants en douane et les bureaux travaillent de concert au sein de bassin d'activité économique. Si une structure douanière de proximité ferme, que se passera-t-il pour les sociétés de déclarants ? Il suffit de voir ce qui s'est passé en 1993 lors de la création du Marché Unique : ces sociétés ont fermé et licencié leurs employés. Pour les PME il faudra consacrer davantage de temps et d'énergie aux formalités douanières, car la structure la plus proche sera forcément... plus loin.

- ◆ en termes de simplification administrative

Les réformes successives en Douane ont amené une multiplication des interlocuteurs pour les entreprises. Or le transfert de la mission comptable à la DGFIP en 2024 va entraîner la fermeture de la Recette Interrégionale de Dijon. Cela se traduira pour les sociétés par un nouvel interlocuteur en plus des douaniers.

* * * * *

Alors que la Direction Générale essaie de faire croire depuis plusieurs mois que la Douane va récupérer des missions pour compenser celles transférées à la DGFIP et aux Affaires Maritimes, il apparaît de plus en plus qu'il s'agit d'un marché de dupes. Il s'agirait d'un recentrage sur le contrôle de la marchandise et l'affirmation notre présence en frontière (*avec un coût de 700 à 1000 emplois en moins pour ce faire*). Au passage, cela constitue déjà une partie de nos missions actuellement. Ce projet induirait au final encore plus de risques pour la branche OPCO et le maillage douanier (*et par voie de conséquence SURV*) à l'intérieur du territoire.

La Douane est présente au niveau des bassins d'activités qui sont pour beaucoup situés à l'intérieur du territoire. Cela signifie-t-il que les douanes vont être repositionnées en frontières (*gares, ports, aéroports et frontières terrestres*) ? Qu'advient-il de ces zones qui auront été abandonnées ? Comment feront les entreprises et les commissionnaires en douane, les CCI ?

Durant la pandémie, la Douane de par sa réactivité et son positionnement à la fois en frontière et à l'intérieur du territoire, a démontré toute son utilité et la pertinence de son maillage. La « police des marchandises » a prouvé, au moment où le besoin d'État était exprimé par la population, qu'elle était un service public de proximité et de protection des citoyens efficace et fiable (*plus de 200 000 masques contrefaits ont ainsi été retirés de la circulation en Île-de-France en 2020*).

Si le futur schéma était appliqué dans la région Bourgogne-Franche-Comté, cela signifierait qu'à part les bureaux de la frontière franco-suisse, les autres structures pourraient disparaître ou être réduites à portion congrue. Cela signifierait que de très nombreux flux à l'importation ne seraient plus ou très peu contrôlés, et que les entreprises de la région se retrouveraient en difficulté pour accomplir les formalités douanières.

Quel serait le sort des unités de la Surveillance dans cette nouvelle carte douanière et au-delà, devant le risque d'une explosion de la Douane et un rattachement de cette branche au Ministère de l'Intérieur dont les missions ne sont absolument pas celles d'une « police des marchandises » ?

À cela s'ajoutent des inquiétudes quant à l'avenir des services gérant l'activité viticole qui constitue un des piliers de l'activité économique en Bourgogne. Son transfert au Ministère de l'Agriculture, régulièrement évoqué, laisserait plusieurs départements bourguignons vides de toute présence douanière et on voit mal le Ministère de l'Agriculture déployer des structures pour remplacer celles de la Douane.

Pour toutes ces raisons, nous, CGT et SOLIDAIRES Douanes réaffirmons l'utilité de notre administration en tant que partenaire de la région Bourgogne-Franche-Comté, régulateur de l'activité économique, protecteur de nos entreprises et des citoyens-consommateurs.

Nous estimons que les élus locaux doivent s'emparer de la question douanière et refuser de se voir privés d'une partie de leurs subsides et des moyens de rendre attractifs leurs territoires. La Douane, qui s'est modernisée comme peu d'administrations ont su le faire depuis près de 20 ans doit voir ses services préservés et renforcés afin de continuer à remplir ses missions.

Et l'humain dans tout ça ?

Nos collègues du service de la TSVR à Metz ont été les premiers impactés (*janvier 2021*) : 70 emplois supprimés sans garantie de reclassement (*la Loi de Transformation de la Fonction Publique a rendu possible le licenciement de fonctionnaires*). Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (*GPEC*), le Préfet a dorénavant la main pour affecter les personnels restructurés là où il existe des besoins, y compris dans la Fonction Publique territoriale et sans aucune garantie de conservation du salaire et des acquis de carrière.

Actuellement, dans toutes les directions, les personnels concernés par les transferts de taxes vers la DGFIP sont d'ores et déjà « invités » à se trouver une porte de sortie, avec tout ce que cela comporte en matière de dégradation de la qualité de vie au travail.

Pas d'industrie sans service public, pas de service public sans industrie

La solution à la crise économique, sociale et environnementale passe par une industrie répondant aux besoins des populations, favorisant les circuits courts, maîtrisant les matières premières et préservant la santé des salariés comme des citoyens.

Ce développement doit permettre, par la relocalisation et l'implantation industrielle, de lutter contre la désertification des territoires. Ceci ne peut se faire sans services publics de proximité (*accès à l'énergie, à la communication, à la santé ou à l'éducation*), qui sont un facteur essentiel de localisation industrielle. Inversement, l'industrie structure le territoire en appelant à elle les services dont elle a besoin. Sa disparition conduit presque toujours à celle des services publics et à la désertification des lieux.

Conclusion

Nous espérons avec ce document sensibiliser les élus locaux, les acteurs économiques et les médias sur l'utilité de l'Administration des Douanes dans la protection des citoyens et de l'économie en France et dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

La récente crise sanitaire, les enjeux environnementaux et le Brexit, prouvent la nécessité pour l'État et notre région de bénéficier d'une administration réactive, capable de protéger notre économie en luttant contre la concurrence déloyale, en protégeant les consommateurs, apte à mettre en œuvre une politique fiscale et de contrôle ambitieuses, assurant ainsi à l'État et la région des recettes dont on se rend compte actuellement de l'importance.

Ce document a aussi pour but de vous alerter sur les risques et conséquences pour la région de la poursuite des politiques de transferts de missions et de suppressions des effectifs actuellement à l'œuvre. Dans le contexte actuel, ces décisions apparaissent plus que jamais incompréhensibles et contre-productives.

Glossaire sélectif

AG : Administration Générale. *Agents des douanes travaillant dans certains services comme les Directions (Régionales ou Interrégionales) ou à la Direction Générale. Acronyme souvent employé de concert avec OPCO. Une des deux branches de la Douane.*

DI : Direction Interrégionale. *Siège décisionnel depuis lequel le Directeur Interrégional dirige les services douaniers de sa circonscription qui sont répartis dans des Directions Régionales (pour la Bourgogne-Franche-Comté il s'agit de Dijon).*

DR : Direction Régionale. *Structure douanière qui ne recouvre pas forcément une région administrative et au sein de laquelle le Directeur Régional exerce ses prérogatives sous l'autorité du Directeur Interrégional. La région compte 2 DR avec comme sièges Besançon et Dijon.*

BSE : Brigade de Surveillance Extérieure. *Unité d'agents des Douanes en uniforme et armés positionnés le long des frontières (terrestres, maritimes et aériennes), DOM-COM y compris.*

BSI : Brigade de Surveillance Intérieure. *Unité d'agents des Douanes en uniforme et armés positionnés le long des axes de circulation à l'intérieur du territoire national, DOM-COM y compris.*

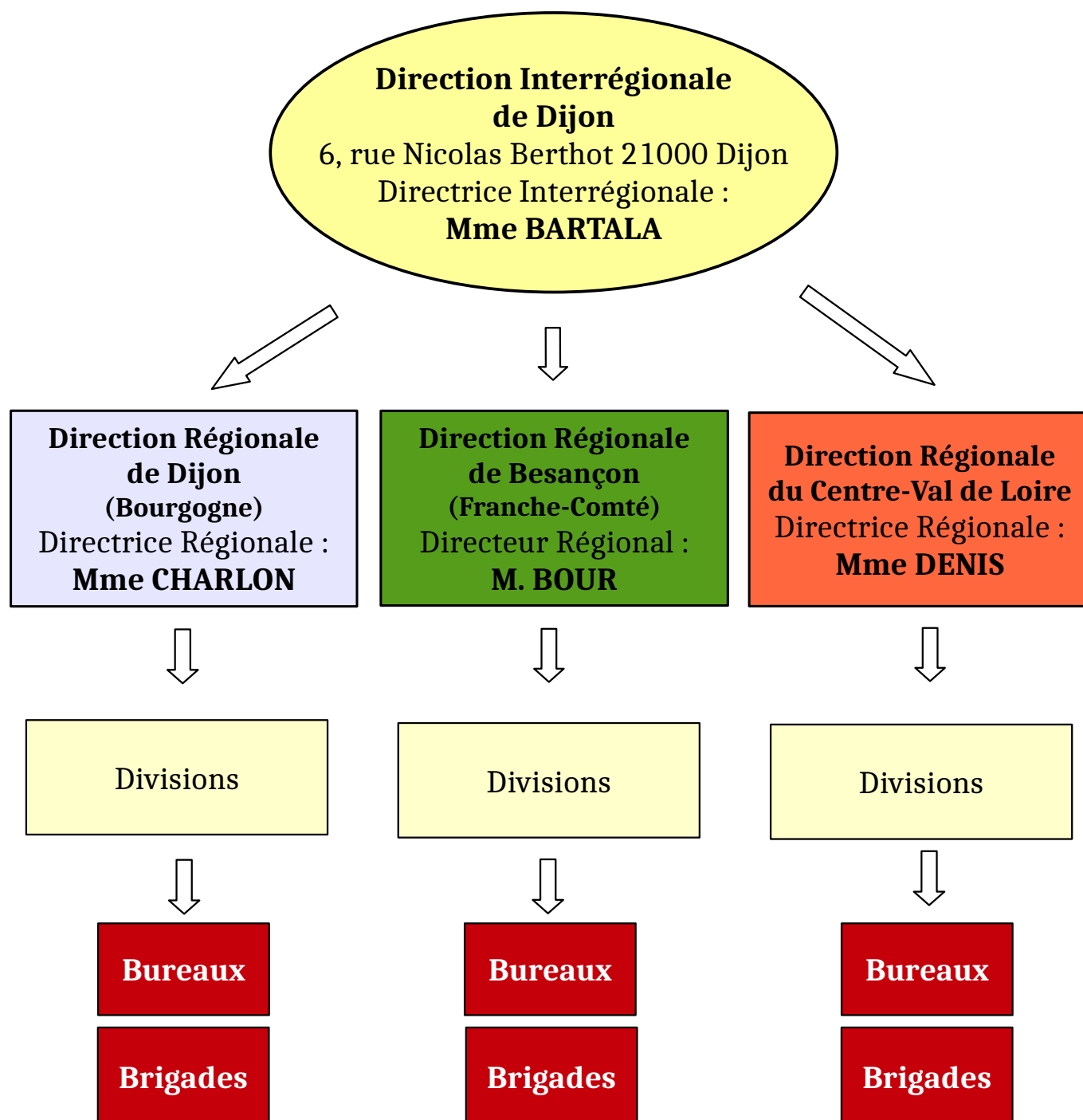
OEA : Opérateur Économique Agréé. *Société qui bénéficie d'un agrément douanier qui lui permet d'obtenir un certain nombre de facilités concernant ses crédits, ses flux de dédouanement...*

OPCO : Opérations Commerciales. *Agents en civil travaillant, par exemple, dans les bureaux en frontière ou à l'intérieur du territoire, DOM-COM y compris.*

SURV : Surveillance. *Agents en uniforme et armés travaillant au sein des brigades. L'autre branche de la Douane et une des particularités pour une administration rattachée à Bercy.*

Annexes

Annexe 1 : organigramme de la Direction Interrégionale des Douanes de Dijon



Stupéfiants

Saisies sur le territoire national



88,72 T

Cannabis

Cocaïne

Drogues de synthèse

60,3 T

9,06 t

1,16 T

Saisies à l'étranger sur renseignement de la Douane

27,9 T

Cannabis

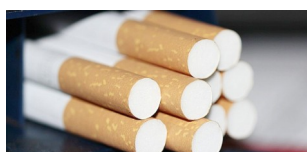
Cocaïne

15,8 T

11,1 T

Tabacs

Saisies des services douaniers



284,54 T

Constatations des services douaniers

15 441

Protection du consommateur

5,6 M

de produits contrefaits saisis

+ 20 %
par rapport
à 2019

62 % des
saisies issues du
fret postal

35 % des
saisies sont faites
à Roissy
(= 2 M d'articles)

3,18 M

de jouets contrôlés



Patrimoine naturel



Convention de Washington

265

constatations

Armes



467

saisies

Fraude financière



44,8

millions d'€ saisis

MISSION
FISCALE
&
ACTION
ÉCONOMIQUE



76,28 Mds €

de droits et taxes perçus (dont 47 Mds € au titre de la fiscalité énergétique)

Pour 100€ collectés la Douane a un coût de perception de 39 cts €

1 804

Entreprises certifiées
Opérateurs Économiques
Agréés (OEA)

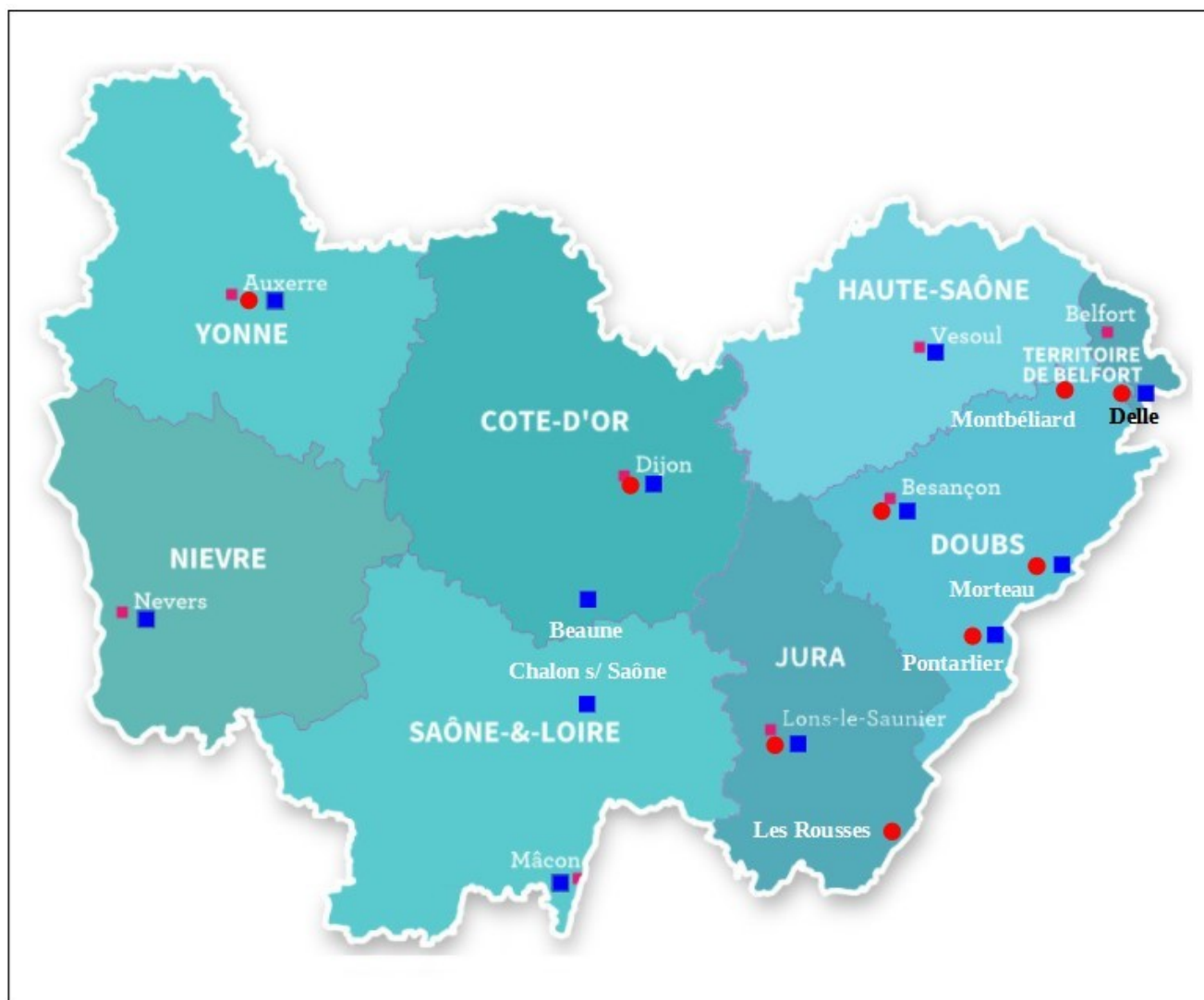
1 743

Entreprises conseillées
par la Douane

2'31''

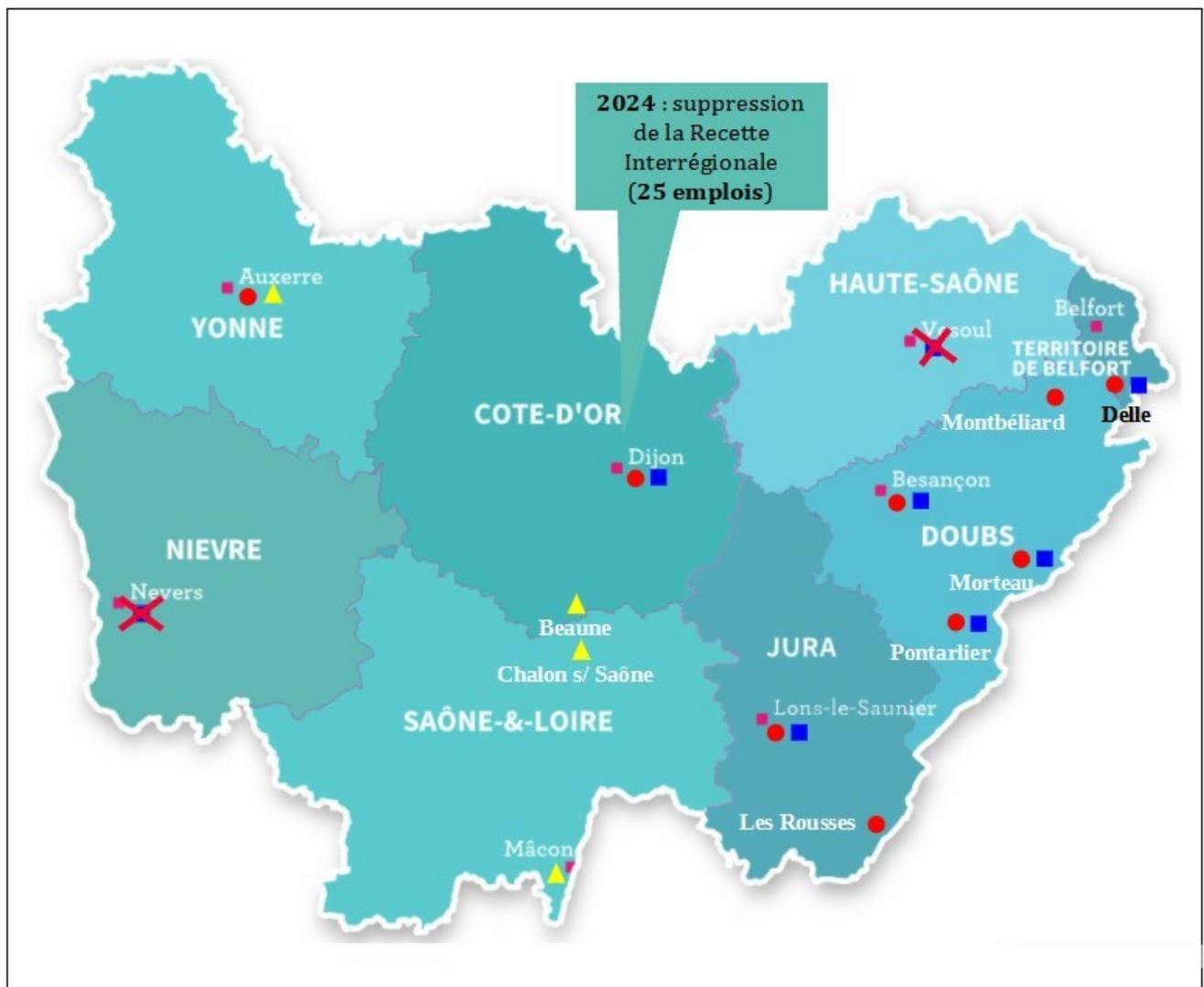
Délai d'immobilisation
des marchandises avant
dédouanement

Annexe 3 : carte des services douaniers en 2021



- Bureaux de douanes / bureaux de viticulture
- Unités de la surveillance

Carte des services douaniers en 2025



- Bureaux de douanes
- ▲ Bureaux de viticulture en sursis
- Unités de la surveillance